



Le 18 novembre 2020

**DIRECTION DE LA SÉANCE**

**ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT**  
**établi à la suite des conclusions de la Conférence des Présidents**

## SEMAINE DE CONTRÔLE

Mercredi 18 novembre 2020

### À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 18 novembre à 11 heures

### De 16 h 30 à 20 h 30

---

(Ordre du jour réservé au groupe RDSE)

- Débat portant sur l'**Agence nationale** de la **cohésion** des **territoires**, un an après sa création

- Temps attribué au groupe RDSE : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 17 novembre à 15 heures

- Débat sur le thème : « **La France peut-elle devenir un champion de l'énergie hydrogène ?** »

- Temps attribué au groupe RDSE : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 17 novembre à 15 heures

## Jeudi 19 novembre 2020

### De 9 heures à 13 heures

---

(Ordre du jour réservé au groupe INDEP)

- Débat intitulé : « **La forêt française face aux défis climatiques, économiques et sociétaux** »

- Temps attribué au groupe Les Indépendants - République et Territoires : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 18 novembre à 15 heures

- Débat intitulé : « **Contenus haineux sur internet : en ligne ou hors ligne, la loi doit être la même** »

- Temps attribué au groupe Les Indépendants - République et Territoires : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 18 novembre à 15 heures

## **PROJET DE LOI DE FINANCES**

### **CALENDRIER D'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021 ET ORDRE DU JOUR DES SÉANCES DU JEUDI 19 NOVEMBRE AU MARDI 8 DÉCEMBRE**

#### **Jeudi 19 novembre 2020 (suite)**

#### **À 14 h 30 et, éventuellement, le soir**

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> **Discussion générale**

- Temps attribué au rapporteur général de la commission des finances : 15 minutes
- Temps attribué au président de la commission des finances : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 2 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 18 novembre à 15 heures

**=> Examen de l'article liminaire**

**• Délai limite pour le dépôt des amendements à l'article liminaire et à la première partie : jeudi 19 novembre à 11 heures**

• Délai limite pour l'ajout d'un signataire aux amendements à l'article liminaire et à l'article 31 : jeudi 19 novembre à l'ouverture de la discussion générale

• Réunion de la commission pour examiner les amendements à l'article liminaire et à l'article 31 : à l'issue de la discussion générale

**=> Examen de l'article 31** : évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne

• Temps attribué au rapporteur spécial de la commission des finances : 5 minutes

• Temps attribué au président de la commission des affaires européennes : 3 minutes

• Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes

• Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 18 novembre à 15 heures

## Vendredi 20 novembre 2020

### À 11 heures

---

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de programmation de la **recherche** pour les **années 2021 à 2030** et portant diverses dispositions relatives à la **recherche** et à l'**enseignement supérieur** (texte de la commission, n° 117, 2020-2021) (demande du Gouvernement)

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : jeudi 19 novembre à 15 heures

### À 16 heures et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 19 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire aux amendements de la première partie (excepté l'article 31) : vendredi 20 novembre à 11 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements à la première partie : vendredi 20 novembre début d'après-midi et, éventuellement, samedi 21 novembre matin

## Samedi 21 novembre 2020

### À 9 h 30, 14 h 30 et, éventuellement, le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

## Éventuellement, dimanche 22 novembre 2020

### Le matin, l'après-midi et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

## Lundi 23 novembre 2020

### À 10 heures, 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

## Mardi 24 novembre 2020

### À 14 h 30 et le soir

---

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de **finances rectificative pour 2020** (n° 136, 2020-2021)

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 23 novembre à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

## Mercredi 25 novembre 2020

### À 11 heures

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

## À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement
  - Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 25 novembre à 11 heures

## À 16 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de sa recevabilité, proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution portant sur la nécessité de **reconnaître** la **République** du **Haut-Karabagh**, présentée par MM. Bruno RETAILLEAU, Patrick KANNER, Hervé MARSEILLE, Mme Éliane ASSASSI et M. Guillaume GONTARD (n° 145, 2020-2021) (demande du président du Sénat)
  - Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes
  - Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
  - Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 24 novembre à 15 heures
  - Les interventions des orateurs vaudront explications de vote
- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)
  - => Examen des **articles de la première partie** (suite et fin)
  - => Explications de vote sur l'ensemble de la **première partie**
    - Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 5 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
    - Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 24 novembre à 15 heures
  - => **Scrutin public ordinaire de droit**



## À 10 h 30

---

- Sous réserve de sa transmission, nouvelle lecture du projet de loi de **financement de la sécurité sociale pour 2021**

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 25 novembre à 15 heures
- Réunion de la commission pour élaborer son rapport : mercredi 25 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : à l'ouverture de la discussion générale
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : à l'issue de la discussion générale

## À 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> **Plan de relance** (+ article 56)

et **Plan d'urgence face à la crise sanitaire**

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 24 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 25 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 25 novembre à 11 heures

À 9 h 30, 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> **Écologie, développement et mobilité durables**

. Budget annexe : contrôle et exploitation aériens

. Compte spécial : financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (4) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (7) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 25 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 26 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 26 novembre à 11 heures

=> **Action extérieure de l'État**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (7) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 25 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 26 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 26 novembre à 11 heures

=> **Aide publique au développement** (+ article 53)

. Compte spécial : prêts à des États étrangers

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 25 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 26 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 26 novembre à 11 heures

À 9 h 30, 14 h 30 et, éventuellement, le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> **Enseignement scolaire**

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 26 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 27 novembre à 11 heures

=> **Remboursements et dégrèvements**

et **Engagements financiers de l'État**

. Compte spécial : participation de la France au désendettement de la Grèce

. Compte spécial : participations financières de l'État

. Compte spécial : accords monétaires internationaux

. Compte spécial : avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

et **Investissements d'avenir** (+ article 55)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (4) : 5 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 26 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 27 novembre à 11 heures

=> **Économie**

. Compte spécial : Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (3) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 26 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 27 novembre à 11 heures

=> **Pouvoirs publics**

et **Conseil et contrôle de l'État**

et **Direction de l'action du Gouvernement**

. Budget annexe : publications officielles et information administrative

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (6) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 26 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 27 novembre à 11 heures

**Éventuellement, dimanche 29 novembre 2020**

**Le matin, l'après-midi et le soir**

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> Discussion des **missions** et des **articles rattachés reportés**

À 10 heures, 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> **Recherche et enseignement supérieur**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 27 novembre à 11 heures

=> **Santé**

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 27 novembre à 11 heures

=> **Solidarité, insertion et égalité des chances**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 27 novembre à 11 heures

**=> Culture**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 27 novembre à 11 heures

**=> Médias, livre et industries culturelles**

- . Compte spécial : avances à l'audiovisuel public
- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (6) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 27 novembre à 11 heures

**Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020**

**À 9 h 30**

---

- Questions orales

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> **Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales**

. Compte spécial : développement agricole et rural

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (3) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 30 novembre à 11 heures

=> **Cohésion des territoires**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (5) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 30 novembre à 11 heures



## Mercredi 2 décembre 2020

### À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> **Relations avec les collectivités territoriales** (+ articles 57 et 58)

. Compte spécial : avances aux collectivités territoriales

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 27 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mardi 1<sup>er</sup> décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 1<sup>er</sup> décembre à 11 heures

## Jeudi 3 décembre 2020

### À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> **Outre-mer**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (3) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 1<sup>er</sup> décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 2 décembre à 11 heures

**=> Défense**

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (8) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 1<sup>er</sup> décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 2 décembre à 11 heures

**=> Sécurités**

. Compte spécial : contrôle de la circulation et du stationnement routiers

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 1<sup>er</sup> décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 2 décembre à 11 heures

**=> Immigration, asile et intégration**

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 1<sup>er</sup> décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 2 décembre à 11 heures

### => **Administration générale et territoriale de l'État**

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 1<sup>er</sup> décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 2 décembre à 11 heures

## Vendredi 4 décembre 2020

### À 9 h 30, 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

### => **Travail et emploi**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 3 décembre à 11 heures

### => **Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation** (+ article 54)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 3 décembre à 11 heures

### => **Sport, jeunesse et vie associative**

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 3 décembre à 11 heures

### => **Justice**

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 3 décembre à 11 heures

=> **Gestion des finances publiques**

et **Crédits non répartis**

et **Transformation et fonction publiques**

. Compte spécial : gestion du patrimoine immobilier de l'État

et **Régimes sociaux et de retraite**

. Compte spécial : pensions

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 3 décembre à 11 heures

=> Éventuellement, **examen des missions et des articles rattachés reportés**

=> **Examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits**

- Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la seconde partie non rattachés aux crédits : mercredi 2 décembre à 12 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement aux articles de la seconde partie non rattachés aux crédits : jeudi 3 décembre à 11 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements aux articles de la seconde partie non rattachés aux crédits : vendredi 4 décembre à 8 h 30 et, éventuellement, en début d'après-midi

## Samedi 5 décembre 2020

### À 9 h 30, 14 h 30 et, éventuellement, le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> Éventuellement, **examen des missions et des articles rattachés reportés**

=> **Examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits** (suite)

## Éventuellement, dimanche 6 décembre 2020

### Le matin, l'après-midi et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> **Examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits** (suite)

## Lundi 7 décembre 2020

### À 10 heures, 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> **Examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits** (suite)

**À 14 h 30 et, éventuellement, le soir**

---

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances pour 2021** (A.N., n° 3360)

=> Éventuellement, suite et fin de l'**examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits**

=> Explications de vote sur l'ensemble du **projet de loi de finances** et scrutin public ordinaire

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe

- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 7 décembre à 15 heures

## SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 8 décembre 2020 (suite)

### À 14 h 30 et le soir (après le vote du projet de loi de finances pour 2021)

- Proposition de loi relative à la **gouvernance** et à la **performance** des **ports maritimes français**, présentée par M. Michel VASPART et plusieurs de ses collègues (n° 723, 2019-2020) (demande de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 23 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 25 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 3 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 8 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 7 décembre à 15 heures



- Sous réserve de leur dépôt et de leur transmission, projet de loi organique portant extension du délai d'**organisation** des **élections législatives** et **sénatoriales partielles** et projet de loi portant extension du délai d'**organisation** des **élections municipales partielles** (demande du Gouvernement)

Ces textes seront envoyés à la commission des lois.

Il a été décidé qu'ils feraient l'objet d'une discussion générale commune

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 7 décembre à 18 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 8 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mardi 8 décembre à l'ouverture de la discussion générale
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 8 décembre à l'issue de la discussion générale
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale commune : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale commune : lundi 7 décembre à 15 heures

## Mercredi 9 décembre 2020

### À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 9 décembre à 11 heures

(Ordre du jour réservé au groupe CRCE)

- Proposition de loi portant **création** d'un **pôle public** du **médicament** et des **produits médicaux**, présentée par Mmes Laurence COHEN, Cathy APOURCEAU-POLY, Michelle GRÉAUME et plusieurs de leurs collègues (n° 677, 2019-2020)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 30 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 2 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 7 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 8 décembre à 15 heures

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, concernant l'**aménagement numérique** des **territoires**, présentée par Mme Éliane ASSASSI, M. Guillaume GONTARD et plusieurs de leurs collègues (n° 685, 2019-2020)

- Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 8 décembre à 15 heures
- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote

## À 22 heures

---

- Éventuellement, sous réserve de leur dépôt et de leur transmission, suite du projet de loi organique sur le **report** des **élections partielles** et du projet de loi sur le **report** des **élections partielles** (demande du Gouvernement)

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe GEST)

- Proposition de loi visant à **supprimer** la **possibilité ouverte** au **dirigeant** d'une **entreprise** de déposer une **offre** de **rachat** de l'**entreprise** après avoir organisé son **dépôt** de **bilan**, présentée par Mme Sophie TAILLÉ-POLIAN (n° 714, 2019-2020)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 30 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 2 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 7 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 9 décembre à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la **protection patrimoniale** des **langues régionales** et à leur **promotion** (n° 321, 2019-2020)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 30 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 2 décembre après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 7 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 9 décembre à 15 heures

- Proposition de loi constitutionnelle visant, face à la **crise actuelle** à **construire le monde d'après** fondé sur la **préservation** des **biens communs**, présentée par Mme Nicole BONNEFOY et plusieurs de ses collègues (n° 419 rect., 2019-2020)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 30 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 2 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 7 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 9 décembre à 15 heures

- Proposition de loi visant à instaurer une **contribution exceptionnelle** sur les **assurances** pour **concourir** à la **solidarité nationale** face aux **conséquences économiques** et **sociales** d'une **crise sanitaire majeure**, présentée par MM. Olivier JACQUIN, Claude RAYNAL, Mme Sophie TAILLÉ-POLIAN, MM. Thierry CARCENAC et Rémi FÉRAUD (n° 477, 2019-2020)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 30 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 2 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 7 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 9 décembre à 15 heures

## SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Lundi 14 décembre 2020

### À 15 heures et, éventuellement, le soir

- Nouvelle lecture du projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif au **Conseil économique, social et environnemental** (n° 129, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 4 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 9 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 14 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 14 décembre en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 11 décembre à 15 heures

- Nouvelle lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la prorogation des chapitres VI à X du titre II du livre II et de l'article L. 851-3 du **code de la sécurité intérieure** (n° 130, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 4 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 9 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 14 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 14 décembre en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 11 décembre à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, proposition de loi relative à la **répartition** des **conseillers** de l'**Assemblée** de **Guyane** entre les **sections électorales** (procédure accélérée) (A.N., n° 3430)

Ce texte sera envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 7 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 9 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 14 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 14 décembre en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 11 décembre à 15 heures

## **Mardi 15 décembre 2020**

### **À 14 h 30**

---

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif au retour de **biens culturels** à la **République** du **Bénin** et à la **République** du **Sénégal** ou nouvelle lecture

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 14 décembre à 15 heures

En cas de nouvelle lecture :

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mardi 8 décembre à 18 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 9 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 14 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 15 décembre début d'après-midi

## Mardi 15 décembre 2020 - À 14 h 30 (suite)

---

- Débat à la suite de la réunion du **Conseil européen** des **10 et 11 décembre 2020**

- Intervention liminaire du Gouvernement
- 5 minutes attribuées respectivement à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, à la commission des finances et à la commission des affaires européennes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Conclusion par la commission des affaires européennes : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 14 décembre à 15 heures
- Réunion préalable de la commission des affaires européennes ouverte à tous les sénateurs : jeudi 3 décembre à 8 h 30

## De 18 h 15 à 21 heures

---

- 30 questions orales

## Mercredi 16 décembre 2020

### À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* *Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.*

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 16 décembre à 11 heures

### À 16 h 30 et, éventuellement, le soir

---

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif au **Parquet européen** et à la **justice pénale spécialisée** (A.N., n° 2731)

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 15 décembre à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, nouvelle lecture du projet de **loi de finances** pour **2021**

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Réunion de la commission pour élaborer son rapport : mercredi 16 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mercredi 16 décembre à l'ouverture de la discussion générale
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 16 décembre à l'issue de la discussion générale
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 15 décembre à 15 heures

- 1 convention internationale examinée selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la **République française** et l'**Organisation mondiale de la santé** relatif à l'octroi du **statut diplomatique** aux **fonctionnaires** de l'Organisation mondiale de la santé de grade P5 et supérieur du bureau de l'OMS (n° 692, 2019-2020)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : lundi 14 décembre à 15 heures



**À 10 h 30**

- Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, en application de l'article 50-1 de la Constitution, **sur la politique migratoire de la France et de l'Europe**

- Temps attribué aux orateurs des groupes, à raison d'un orateur par groupe : 16 minutes pour le groupe Les Républicains, 12 minutes pour le groupe Socialiste, écologiste et républicain, 10 minutes pour le groupe Union Centriste, 8 minutes pour les groupes Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, communiste républicain citoyen et écologiste, Rassemblement Démocratique et Social Européen, Les Indépendants - République et Territoires et Écologiste - Solidarité et Territoires et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 16 décembre à 15 heures

**Suspension des travaux en séance plénière :  
du lundi 21 décembre 2020 au dimanche 10 janvier 2021**

***Prochaine réunion de la Conférence des Présidents :  
mercredi 16 décembre 2020 à 14 heures***